



INTER SYNDICALE NATIONALE  
AUTONOME REPRÉSENTATIVE  
DES INTERNES DE MÉDECINE GÉNÉRALE

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Clermont-Ferrand – 15 avril 2017 – 10 heures 30

## Les médecins généralistes mieux formés dès demain

L'ISNAR-IMG, qui représente de façon autonome 6000 internes de Médecine Générale, salue la publication au Journal Officiel du 14 avril 2017 de l'Arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études de médecine<sup>1</sup>. Cette publication s'inscrit dans le calendrier annoncé par nos ministères de tutelle, au cours d'une période de concertation soutenue.

Ce texte majeur précise le décret du 25 novembre 2016<sup>2</sup> qui posait les bases de l'organisation du futur troisième cycle des études de médecine souvent appelé internat.

Il concrétise une réforme ambitieuse et porteuse d'innovations pédagogiques importantes.

Certes cette réforme, en l'état des textes, n'est pas parfaite. Mais sa force réside dans la possibilité offerte de l'améliorer par simples Arrêtés. Elle sera réévaluée au minimum annuellement par le comité de suivi dont l'inscription réglementaire était une exigence de l'ISNAR-IMG.

Certains points méritent particulièrement notre attention et ne trouvent pas encore de réponse. Citons par exemple la procédure de choix des stages pour la phase trois qui ne correspond pas du tout à la réalité des spécialités à grands effectifs. Nous demandons plus de garanties pour assurer aux promotions en cours de cursus une offre de stages équitable et de qualité.

D'autres textes sont en attente : le décret établissant un nouveau statut pour les internes en phase trois, c'est-à-dire en fin de formation, et les arrêtés le précisant ; l'arrêté contenant les maquettes de formation ; l'arrêté traitant des options et Formations Spécialisées Transversales.

Nous restons vigilants à ce que l'intérêt des internes de Médecine Générale en cours de cursus, celui de nos futurs patients et celui des futurs étudiants en Médecine Générale soit respecté.

**L'ISNAR-IMG, réunie ce week-end en Conseil d'Administration décidera des suites qu'elle entend donner à cette réforme et des moyens qu'elle se donnera pour défendre ses positions.**

Stéphane BOUXOM,  
Porte Parole de l'ISNAR-IMG.

### Contacts Presse :

Stéphane BOUXOM – Porte Parole  
06 73 07 52 85 - [porteparole@isnar-img.com](mailto:porteparole@isnar-img.com)

Camille TRICART - Présidente  
06 73 07 53 01 - [president@isnar-img.com](mailto:president@isnar-img.com)

 ISNAR IMG |  @ISNARIMG | [www.isnar-img.com](http://www.isnar-img.com)

<sup>1</sup> [Arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études de médecine](#)

<sup>2</sup> [Décret n°2016-1597 du 25 novembre 2016 relatif à l'organisation du troisième cycle des études de médecine et modifiant le code de l'éducation](#)